



Plan sur l'accessibilité

TJL International Inc.

Généralités

TJL International Inc. est une compagnie de transport qui s'engage à contribuer à l'objectif d'un Canada accessible et sans obstacle.

La *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA) et le *Règlement canadien sur l'accessibilité* établissent un cadre légal pour promouvoir l'accessibilité et veiller à identifier, éliminer et prévoir les obstacles à l'accessibilité dans sept secteurs clés en milieu de travail. Vous les trouverez détaillés dans le présent Plan sur l'accessibilité.

Le plan de TJL International Inc. va permettre de mettre de l'avant des mesures proactives pour identifier et éliminer les obstacles à l'accessibilité dans notre entreprise tout en prévenant la création de nouveaux obstacles. Ce plan sera révisé tous les trois ans et un rapport annuel sera publié à chaque année afin de montrer nos progrès quant à nos engagements.

Questions générales et rétroaction

TJL International Inc. est ouvert à tout commentaire au sujet de notre Plan sur l'accessibilité, non seulement de la part de ses employés, mais aussi du grand public.

Vous pouvez soumettre vos commentaires à :

Mme Marie-Ève Bédard-Cloutier
Coordonnatrice RH
3350, boulevard Gene-H. Kruger, bureau 100
Trois-Rivières (Québec) G9A 4M3
Courriel : marie-eve.bedard@transport-tjl.ca
Téléphone : 819-378-3477 poste 221
Site Web : www.tjltransport.com

Énoncé d'engagement

La diversité et l'inclusion sont des valeurs auxquelles TJL International Inc. accorde beaucoup d'importance et nous voulons montrer que nous sommes ouverts et accueillants envers tout le monde. Nous reconnaissons que la nature de notre



industrie peut imposer des obstacles à notre personnel. Nous sommes donc déterminés à éliminer ces obstacles lorsque cela est possible. Nous avons donc consulté notre personnel et des personnes handicapées qui sont des experts en matière d'accessibilité afin de bâtir ce plan. De plus, nous nous engageons à écouter leurs commentaires pour que nous puissions atteindre nos objectifs présentés dans notre plan. Nous reconnaissons aussi que l'accessibilité est un processus sans point de destination défini.

Déclaration d'accessibilité

TJL International Inc. s'engage à :

1. Comprendre et respecter les exigences législatives en matière d'accessibilité;
2. Traiter chaque personne de façon à préserver sa dignité et son indépendance;
3. Répondre aux besoins d'accessibilité des personnes en situation de handicap en temps opportun, conformément aux principes de dignité, d'indépendance, d'inclusion et d'égalité des chances.
4. Éliminer les obstacles à l'accessibilité à l'emploi.

Domaines

Emploi

Nous nous engageons à rendre le processus d'emploi plus accessible, car nous souhaitons encourager encore plus de personnes handicapées à travailler pour nous.

Obstacles, Objectifs et Plan d'action :

Obstacle #1 : Notre entreprise est en concurrence pour trouver des chauffeurs de camions professionnels et nous n'attirons pas assez de candidats handicapés.

- D'ici décembre 2024, réaliser un examen approfondi des processus d'embauche pour s'assurer qu'ils ne comportent pas d'obstacles pour les personnes en situation de handicap et mettre en œuvre les points suivants :
 - S'assurer que les offres d'emploi indiquent que les personnes en situation de handicap sont les bienvenues et que nous prendrons les mesures nécessaires pour répondre à leurs besoins;
 - Lors des entrevues de départ, encourager les employés en situation de handicap de partager leurs expériences.

Obstacles #2 : Notre personnel doit mieux comprendre les accommodements disponibles aux personnes handicapées.

- D'ici juin 2025, élaborer une politique qui traite précisément d'accessibilité à l'emploi, applicable à tous les employés de TJL International Inc. afin de s'assurer que les pratiques d'emploi sont accessibles aux personnes en situation de handicap, qui comprendra :
 - Révision des programmes existants de formation et de perfectionnement;
 - Comparer les pratiques actuelles de recrutement, de sélection et d'intégration en entreprise avec les meilleures pratiques d'accessibilité au sein d'autres entreprises de camionnage et d'autres secteurs d'activité.
- D'ici juin 2025, revoir la formation offerte à tous les employés.

Environnement bâti

TJL International Inc. ne détient pas les immeubles dans lesquels elle exerce ses activités. Par contre, elle comprend que cela ne l'exempte pas de devoir fournir à ses employés, ses clients et ses fournisseurs un accès à tous les établissements utilisés.

Obstacles, Objectifs et Plan d'action :

Obstacle #3 : Notre entreprise n'a pas examiné l'environnement bâti pour le rendre accessible.

- D'ici décembre 2025, examiner l'environnement bâti pour le rendre plus accessible et inclusif;
- D'ici juin 2025, réviser notre plan d'évacuation d'urgence et le partager avec tous les employés pour inclure les instructions destinées aux personnes handicapées en cas d'urgence.

Technologie de l'information et des communications

Nous avons plusieurs plateformes qui sont des produits standards prêts à l'emploi que nous avons acheté.

Obstacles, Objectifs et Plan d'action :

Obstacle #4 : Nous n'avons pas vraiment accordé d'importance sur l'accessibilité lors de l'achat et de la configuration de ces technologies, nous allons maintenant porter une plus grande attention sur cet aspect à l'avenir. Cet obstacle est en cours de progression.

- Tenir compte de l'accessibilité au moment de l'acquisition de tout produit de technologie
- Formation sur l'accessibilité numérique destinée au personnel
- Apporter les correctifs nécessaires à notre site Web en mettant l'accessibilité au premier plan

Communication autres que les technologies de l'information et de la communication

TJL International Inc. déploie des efforts pour utiliser un langage clair et simple dans toutes ses communications afin d'assurer qu'elles soient accessibles à tous. Les employés ont accès aux ordinateurs à des fins professionnelles, ils peuvent communiquer entre eux à l'aide de MICROSOFT TEAMS. Cette plateforme offre des fonctionnalités d'accessibilité, comme le sous-titrage en simultané dans les réunions et les transcriptions pour les appels, ainsi que des outils pour élargir l'écran, contraster les couleurs, etc.

Obstacles, Objectifs et Plan d'action :

Obstacle #5 : Plusieurs personnes ne sont pas au courant des fonctionnalités d'accessibilité disponibles.

- D'ici décembre 2024, mettre en place des mesures pour s'assurer que tous les employés soient informés de ces fonctionnalités;
- D'ici décembre 2024, créer une liste de ressources externes pour un accès rapide à d'autres formats sur demande.

Acquisition de biens, de services et d'installation

Cette section aborde la façon que nous procédons à l'achat des biens, des services ou autre. TJL International Inc. veut concentrer ses efforts sur ses employés pour rendre leur milieu de travail plus accessible.

Obstacles, Objectifs et Plan d'action :

Obstacle #6 : Les pratiques d'approvisionnement ne tiennent pas compte des exigences d'accessibilité. Cet obstacle est en cours de réalisation.

- Écouter les réponses aux besoins de ses employé et de ses fournisseurs concernant leurs besoins en matière d'accessibilité;
- Informer les employés sur la façon de faire la demande d'outils spécifiques favorisant l'accessibilité.



Conception et prestation de programme et de services

TJL International Inc. est dans le transport de marchandises. Donc, nos clients sont principalement des entreprises. Nous n'avons jamais reçu de plainte à propos de l'accessibilité de nos programmes et services de la part de nos clients.

Nous allons nous assurer que tous les documents produits par TJL International Inc. fournissent des renseignements sur l'accessibilité ou sont offerts dans des formats accessibles.

Transport

Les camions de TJL International Inc. sont conformes aux exigences de sécurité préétablies par le fabricant et répondent à des exigences strictes et précises visant à assurer, notamment, la santé et la sécurité des employés qui les utilisent dans le cadre de leur fonction. Lors de l'achat, nous achetons autant de camions à transmission manuelle qu'à transmission automatique afin d'être plus accessibles aux demandes de nos employés.

Obstacles, Objectifs et Plan d'action :

Obstacle #7 : Notre entreprise n'a pas de politique interne concernant l'accessibilité des personnes handicapées dans le cadre du transport.

- D'ici décembre 2025, évaluer comment rendre le transport plus accessible à ses employés en situation de handicap, mais en respectant les exigences établies par le fabricant.

Consultations

Nous avons sollicité les commentaires de personnes handicapées lors de l'élaboration du présent plan et nous continuerons de le faire pour la suite des choses. Nous avons consulté différents groupes de personnes de différentes façons.

Nous avons créé un sondage en ligne et sur papier destiné aux membres du personnel afin de communiquer les obstacles d'accessibilité rencontrés ou observés au sein de l'entreprise. Nous avons invité le personnel à répondre à un sondage sur une base confidentielle (sondage anonyme). Nous avons obtenu des réponses de plus de 25 % des employés. Les personnes ayant répondu au sondage mentionnent qu'il y a peu d'obstacle et quand des obstacles se présentent le tout est réglé de façon à satisfaire les employés.



De plus, nous avons rencontré des personnes vivant avec un handicap et qui ne sont pas à l'emploi de TJL International Inc. Nous avons discuté des obstacles qu'ils ont rencontrés au cours de leur carrière. Nous souhaitons remercier ce groupe de personnes de nous avoir aidés à en apprendre davantage à propos des obstacles à l'accessibilité au sein de l'entreprise.

Nous continuerons à consulter des personnes internes et externes afin d'avoir la meilleure accessibilité possible pour les personnes en situation de handicap dans notre entreprise.

Conclusion

En discutant avec notre personnel et des personnes handicapées, nous avons pu identifier des obstacles et nous nous engageons à les éliminer. De plus, nous accorderons une plus grande importance à l'accessibilité afin d'éviter de créer de nouveaux obstacles. Nous nous engageons à continuer d'améliorer l'accessibilité en collaboration avec les personnes vivant avec un handicap.

Définitions

Obstacle :

« Tout élément – notamment celui qui est de nature physique ou architecturale, qui est relatif à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique – qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles. »

Handicap :

« Déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle à la participation pleine et égale d'une personne dans la société. »